

Décision

Générale

colonial

Décision n° 36/453/1934 Affectation.

n° 36/453/1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 août 1934

Numéro JO
n° 453 du 31/08/1934

Date du numéro
31 août 1934

TEXTE INTÉGRAL

le sergent Félicité Saint-Croix, débarqué à la colonie le 12 août 1934, est mis à la disposition du capitaine commandant de la milice indigène à compter du jour de son débarquement, en remplacement du sergent-chef Ouvrard, appelé à d'autres fonctions. Le sergent-chef Ouvrard, en service à la milice indigène, est affecté au poste de milice indigène de Tadjourah et chargé des fonctions de régisseur-comptable de la Caisse des menues dépenses du Cercle des Adaëls, en remplacement de M. le lieutenant Lebrun.